

Intervention Marietta KARAMANLI

« La Matinale de l'économie de l'Assemblée Nationale, 15 mai 2025 »

I Une nouvelle donne géopolitique et militaire dans le monde et en Europe

Pour faire simple **la stratégie de Moscou de vouloir créer une nouvelle zone d'influence en s'emparant de territoires voisins et en créant une contiguïté de défense par l'annexion des territoires et la soumission des Etats concernés est considérée à juste titre comme devant recevoir à la fois une réponse politique mais aussi préventive et dissuasive en matière de sécurité des Etats européens et ce alors même que l'assistance militaire des États-Unis à leur égards n'est plus assurée.**

Cette rupture était en soi prévisible même si le calendrier s'est accéléré.

Depuis plusieurs années les États-Unis considèrent la Chine comme la « menace prioritaire » et fondent une grande partie de leur réflexion sur le « scénario de Taïwan » c'est-à-dire une invasion possible de Taïwan par la Chine.

Parallèlement des Etats armés tels que la Corée du Nord ou l'Iran, développent des capacités militaires importantes.

Dès lors les Etats européens n'ont guère comme solution que de se préparer à devoir se défendre de façon concertée, coordonnée, et indépendante.

Friedrich Merz le nouveau chancelier s'est engagé à « mettre à disposition toutes les ressources financières nécessaires » pour

faire de l'armée allemande l'armée la plus puissante d'Europe...¹

Le parlement allemand a adopté une réforme des règles strictes du pays en matière de dette.

Huit pays, dont la France, l'Italie et la Pologne, font actuellement l'objet d'une procédure pour déficit excessif pour avoir dépassé la limite de 3 %.

L'Allemagne est en 2024 le quatrième pays au niveau mondial, juste derrière les États-Unis, la Chine et la Russie.

Côté Français le ministère achète davantage qu'il ne peut aujourd'hui payer

II Un effort de sécurité à financer mais dont les contours restent flous

Selon les données présentées par l'Union européenne entre 2021 et 2024, les dépenses de défense totales des différents États membres de l'UE ont déjà augmenté de plus de 30 %.

En 2024, elles auraient atteint quelque 326 milliards d'euros, soit environ 1,9 % du PIB de l'UE.

Cette hausse a profité et continuer de profiter largement à l'industrie de défense américaine.

L'effort aujourd'hui à accomplir est estimé pouvoir atteindre 800 milliards €

L'axe principal du plan serait un prêt de 150 milliards d'euros pour l'acquisition conjointe d'équipements de défense de fabrication européenne, avec des fonds

¹<https://www.euractiv.fr/section/defense/news/Allemagne-le-chancelier-veut-constituer-larmee-la-plus-puissante-deurope/>

levés par la Commission dans le cadre de l'Action européenne pour la sécurité (SAFE).

D'autres modalités de financement de cet effort de sécurité sont énoncées pour plus de 650 milliards à mobiliser.

1 La commission de l'UE laisse entendre que les Etats membres pourraient dépenser plus pour leur défense, et cela au-delà des règles budgétaires actuelles qui les obligent à limiter leur déficit public à 3 % de leur Produit intérieur brut (PIB).

2 Un redéploiement des crédits de cohésion de l'Union pourrait aussi être fait sans que l'on sache de quelle façon et selon quelles priorités.

3 Par ailleurs la banque européenne d'investissements pourrait être sollicitée.

4 L'Union européenne, les banques ou mes fonds d'investissement spéculatifs peuvent aussi prêter aux États membres.

5 Enfin chaque Etat pourrait faire de nouvelles dépenses en réorientant ses dépenses actuelles.

Il leur faudrait alors faire des choix, soit emprunter sur les marchés soit diminuer certaines dépenses.

Au premier cas, cela renforcera la dette et la charge de la dette qui pour une large part est financée par les plus modestes.

Au second cas **les dépenses sociales ou en faveur des services publics sont une cible facile** et la justification de leur effritement ou d'un abandon partiel pour augmenter l'effort budgétaire en faveur d'une défense autonome et crédible, au service d'une stratégie

commune et de moyens communs peut convaincre mais cela fait l'impasse sur d'autre choix.

De façon plus globale comme l'énonce dans une note récente l'Institut Bregel « **La plupart des capacités de défense européennes supplémentaires (d'une valeur maximale de 650 milliards d'euros sur quatre ans, si tous les pays de l'UE augmentent leurs dépenses de défense de 1,5 % du PIB) seraient financées et mises en œuvre au niveau national.**

Cela soulève des risques liés à la diversité des capacités budgétaires nationales. Le cadre budgétaire de l'UE prévoit que les dettes publiques doivent être maintenues sur une trajectoire viable. Or, l'augmentation des dépenses de défense se fera par le biais d'une « clause de sauvegarde nationale » qui permet

aux pays de l'UE de demander une dérogation aux règles normales, même si plusieurs pays faiblement endettés n'auront pas besoin de le faire.

L'institut poursuit en notant qu' « **en exhortant les pays à soutenir ces dépenses de défense supplémentaires au niveau national, l'UE prend le risque que les pays les plus faibles sur le plan fiscal ne mettent tout simplement pas en œuvre les dépenses de défense plus élevées, s'ils ne disposent pas de la marge de manœuvre fiscale et politique nécessaire.**

Par ailleurs, la crise sécuritaire provoquée par la guerre en Ukraine pourrait se transformer en crise budgétaire pour les pays dont les finances sont précaires. »

Que faire ?

1 Le gouvernement table sur les investisseurs privés, les assureurs, les banques, les fonds d'investissement afin de l'épargne privée.

2 Il existe une proposition de nos collègues LR visant à diriger une partie des encours non centralisés du livret A (donc hors logement social) vers l'industrie de la défense.

3 De leur côté les sénateurs socialistes ont déposé une proposition de loi visant à créer un livret d'épargne défense souveraineté pour les personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France. L'avantage d'un produit dédié, c'est que c'est volontaire.

4 Côté Union européenne la présidente Ursula von der Leyen défend notamment une dérogation au Pacte de stabilité et de croissance.

Elle veut également permettre aux États d'avoir accès à une facilité de prêt pour les dépenses militaires, qui serait garantie par le budget européen. Mais ce qu'on emprunte il faut le rembourser !

Plusieurs rapports réalisés dans le cadre des travaux de la commission des affaires européennes de notre assemblée ont abordé la question des règles budgétaires communes, de dépenses possiblement à sanctuariser ou encore de ressources à mobiliser même si elles ne constituaient pas le cœur des sujets alors traités.

Dans ce sens le point de vue avait été défendu que certains investissements ne sauraient être comptabilisés dans le calcul de la dette et du déficit publics des États membres de l'Union sauf à ce que les montants de ces investissements se voient restreints.

Étaient cités les investissements publics en faveur de la préservation du climat, défi majeur des décennies à venir. Étaient donc visés les investissements verts et était précisé que « sous certaines conditions, ces considérations pourraient également être élargies aux investissements dans la défense ou la recherche dans des domaines jugés prioritaires, par exemple la santé humaine ».

5 Le choix d'un financement par une contribution limitée des « très très » riches et la nécessité d'avoir une réflexion que certains investissements ne sauraient être comptabilisés dans le calcul de la dette et du déficit publics des Etats membres de l'Union

Selon l'observatoire un impôt minimum sur les milliardaires égal à 2 % de leur richesse permettrait de collecter entre 200 et 250

milliards de dollars par an au niveau mondial auprès d'environ 3 000 contribuables.

Au niveau de l'UE, un taux minimum de 2 % d'imposition sur ces mêmes contribuables, ceux dont le patrimoine dépasse les 100 millions d'euros aurait pour effet de mobiliser 67 milliards €.

Avec un taux fixé à 3 %, 121 milliards d'euros seraient mobilisés.

Une telle contribution par le volume qu'elle permettrait de pourvoir sur quatre ans mobiliser pourrait représenter jusqu'à 73 % du plafond des dépenses estimées (650 milliards €).

Etant donné la difficulté budgétaire à laquelle fait face la France, il ne faut pas exclure une solution fiscale.

Le gouvernement refuse de parler de nouvelles recettes.

Il faudra bien me semble t'il en discuter.

Marietta KARAMANLI

A propos de la note de l'Institut Bruegel

In <https://www.bruegel.org/first-glance/problem-missing-european-public-goods-rearm-europe-plan>

Sur le risque de fuite, cf Gabriel Zucman.

« Le risque d'exil fiscal pointé mérite d'être pris au sérieux. Il faut partir des études sur le sujet. Leur conclusion est unanime : l'exil fiscal en réponse à l'imposition de la fortune est un phénomène négligeable.

Selon une étude faite sur l'économie scandinave (données administratives suédoises et danoises). Un impôt sur la fortune au taux de 1% sur les hauts patrimoines provoque le départ à long terme de... moins de 2% des contribuables concernés. Ce n'est pas seulement que le nombre de départs est très faible, c'est surtout que leur effet économique est négligeable : "une baisse de 0,05% de l'emploi total et de 0,07 % de l'investissement total" d'après les auteurs. Même conclusion au Royaume-Uni, l'exil fiscal n'est pas nul, mais il est considérablement plus faible que dans les discours alarmistes sur le sujet, qui instrumentalisent la question (sans aucun fondement factuel). En France le rapport de France Stratégie sur l'évaluation des réformes de la fiscalité du capital indique que les changements dans les flux de départ/retour suite à l'abolition de l'ISF sont infimes.

Les gains liés aux retours (de l'ordre de 5 millions d'euros / an) sont minuscules comparés au coût budgétaire de l'abolition de l'ISF (de l'ordre de 4 milliards d'euros / an). Si l'on parlait de taux de 20 % ou de 90 % les

choses seraient différentes et la question de l'exil fiscal et de son coût se poserait. »